

LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES GRAVES ASSOCIÉS AUX SOINS (EIGS) : POURQUOI ET COMMENT LES DÉCLARER?

Vendredi 08 septembre 2023 à 11h00

Agence Régionale de Santé - HdF

Structure Régionale d'Appui - HdF

CONSIGNES

Merci de couper vos micros et vos caméras

Si vous souhaitez participer, merci d'inscrire votre question dans la discussion en ligne.

Le support vous sera envoyé par mail

Le webinaire sera disponible en replay

SOMMAIRE

- Introduction
- Contexte
 - La déclaration des EIGS : une obligation réglementaire
 - Où en sommes-nous en quelques chiffres
- La déclaration des signalements
 - Un circuit
 - Charte d'incitation à la déclaration
 - Être en soutien du patient, des équipes
 - Comment déclarer ?
 - Le portail
 - Le contenu du volet 1 et volet 2
 - L'analyse de l'événement
 - Le suivi des actions
- Les structures d'appui, les outils disponibles

INTRODUCTION

Par Monsieur GILARDI,

Directeur Général ARS Hauts de France

CONTEXTE

CADRE RÉGLEMENTAIRE DES EIGS

- Définition et obligation de déclaration des EIGS :

- Code de la santé publique, section 6 : Déclaration des événements indésirables graves associés à des soins (Articles R1413-67 et suivants)
- Décret n° 2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients

« Un événement indésirable grave associé à des soins réalisés lors d'investigations, de traitements, d'actes médicaux à visée esthétique ou d'actions de prévention est un événement inattendu au regard de l'état de santé et de la pathologie de la personne et dont les conséquences sont le décès, la mise en jeu du pronostic vital, la survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent y compris une anomalie ou une malformation congénitale. »

- Formulaire de déclaration et portail des signalements :

- Décret n° 2016-1151 du 24 août 2016 relatif au portail de signalement des événements sanitaires indésirables
- Arrêté du 19 décembre 2017 relatif au formulaire de déclaration d'un événement indésirable grave associé à des soins et aux modalités de transmission à la Haute autorité de santé

QUELQUES CHIFFRES RESULTATS CAMPAGNE ENEIS 3 (CAMPAGNE DE 2019)

- Etude ENEIS 3 : enquête sur les établissements sanitaires pour :

- Estimer l'incidence des EIGS observés
- Estimer la part évitable des EIGS

Plus de 21500
séjours analysés

- Résultats

4,4 EIG POUR 1 000 JOURNÉES D'HOSPITALISATION (6,2 EN 2009)
= 4 EIGS par service de 30 lits et par mois

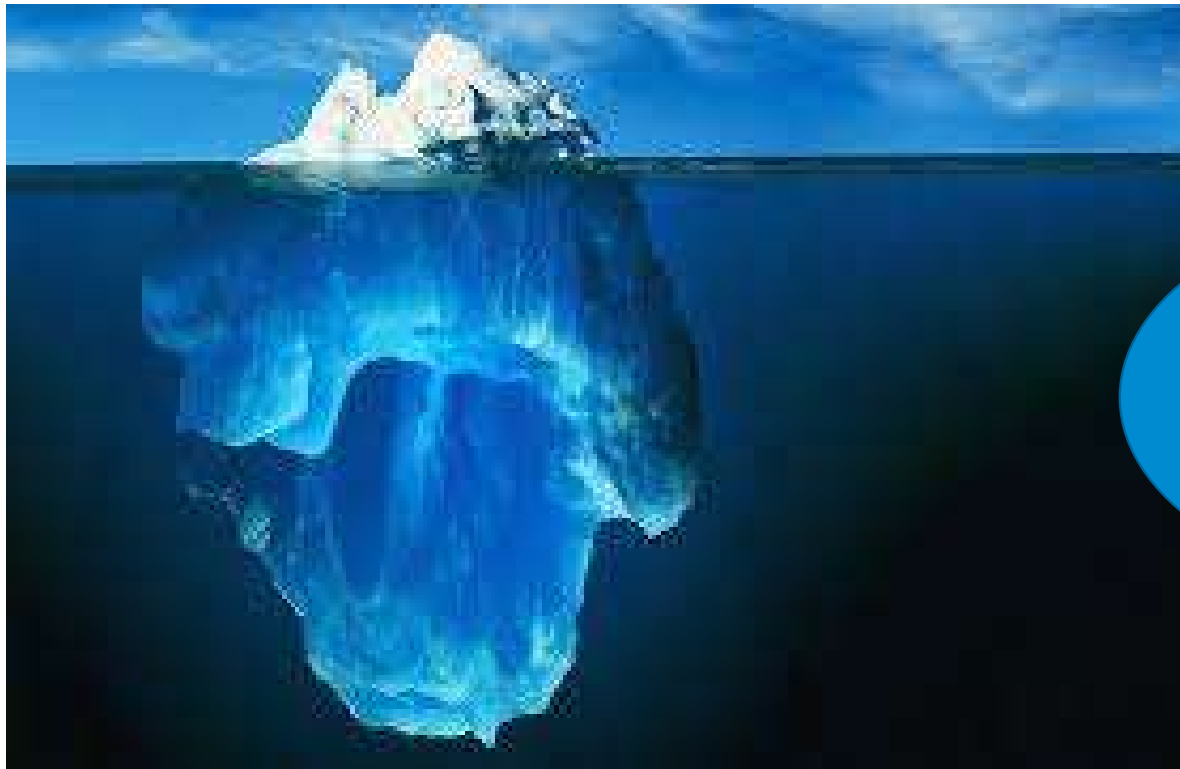
2,6 % [1,9 - 3,7] ADMISSIONS HOSPITALIÈRES CAUSÉES PAR UN EIGS
généré lors d'une hospitalisation précédente ou en ville
= 1 séjour sur 40

- Pour aller plus loin

EXTRAIT DES RESULTATS => Retrouvez toutes les données sur [lien](#)

EXTRAIT DES RESULTATS Analyse complémentaire (soins critiques, DMI, intervention chirurgicale) [lien](#)

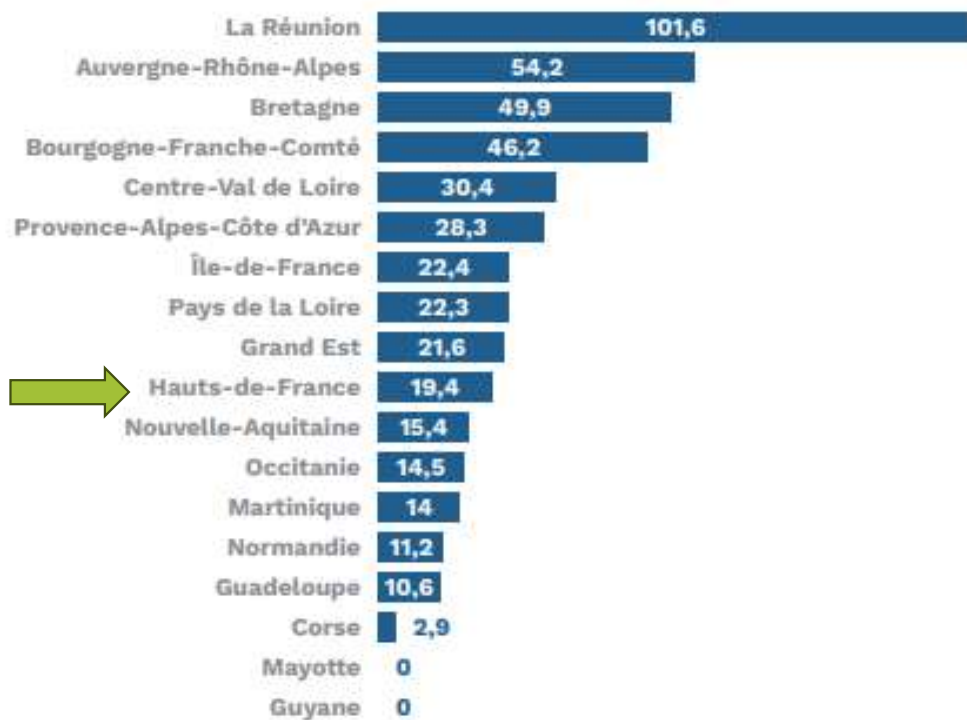
SYNTHESE ET ENSEIGNEMENTS DE L'ENQUETE



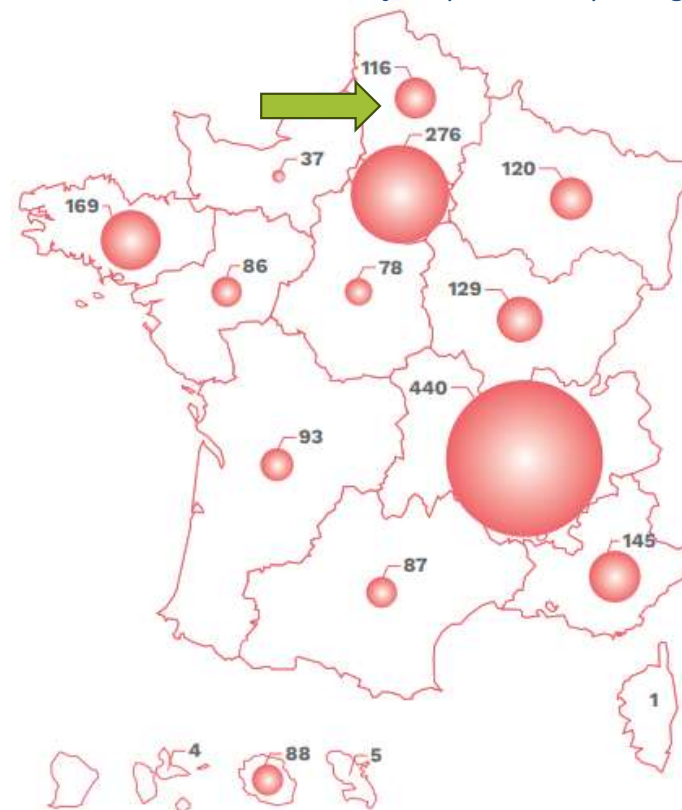
Plus de 50% des
EIGS sont détectés
mais non déclarés

RESULTATS EN REGION (2021)

Nb de déclarations par millions d'habitants



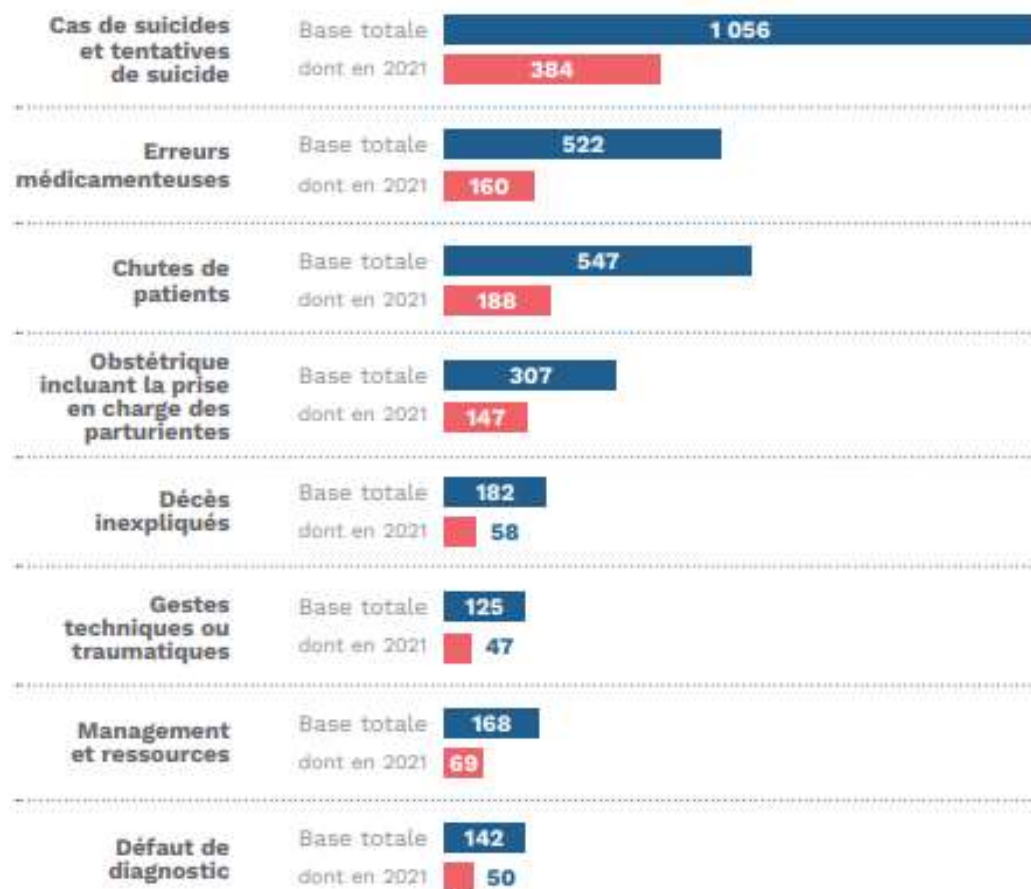
Nb de déclarations d'EIGS reçues par la HAS par région



https://www.has-sante.fr/jcms/p_3388885/fr/evenements-indesirables-graves-associes-a-des-soins-eigs-bilan-annuel-2021

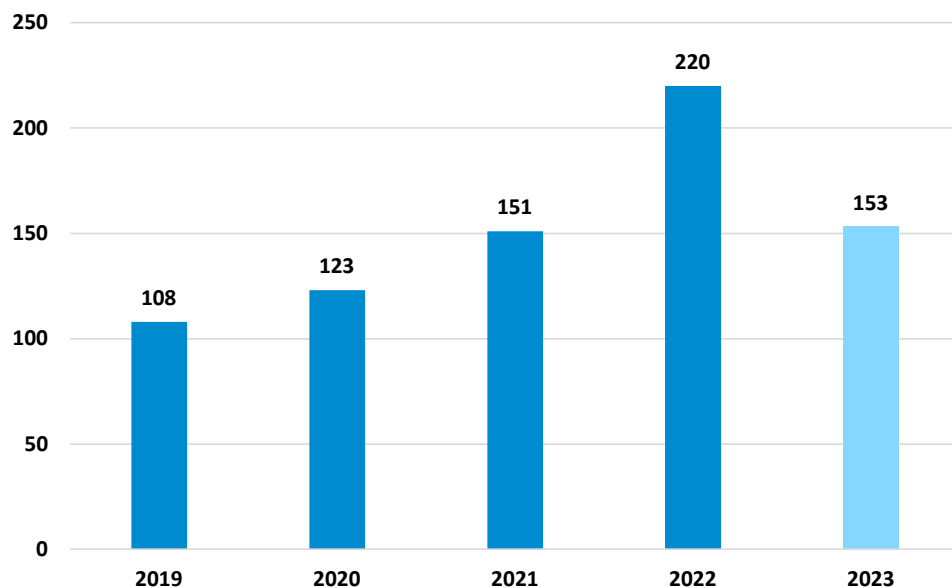
EIGS PAR CATEGORIE (2021)

Evolution du nb d'EIGS déclarés pour les 8 principaux domaines de risques - depuis nov. 2017

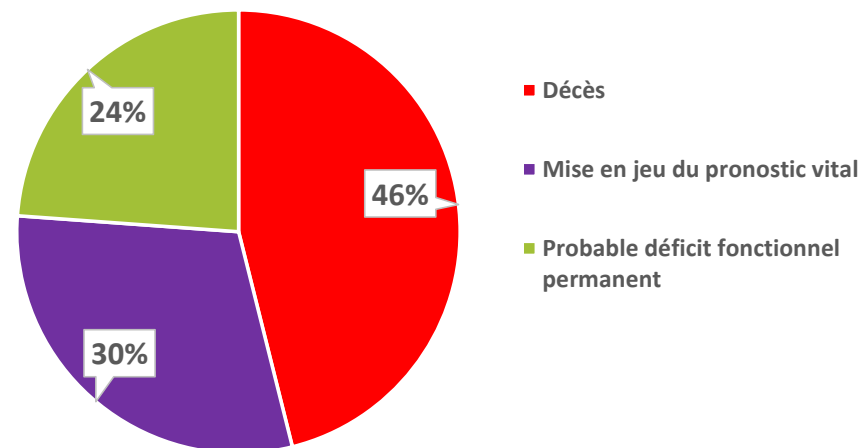


DÉCLARATIONS D'EIGS DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

Evolution du nombre de déclarations d'EIGS
de 2019 au 30/06/2023 (ARS HDF)

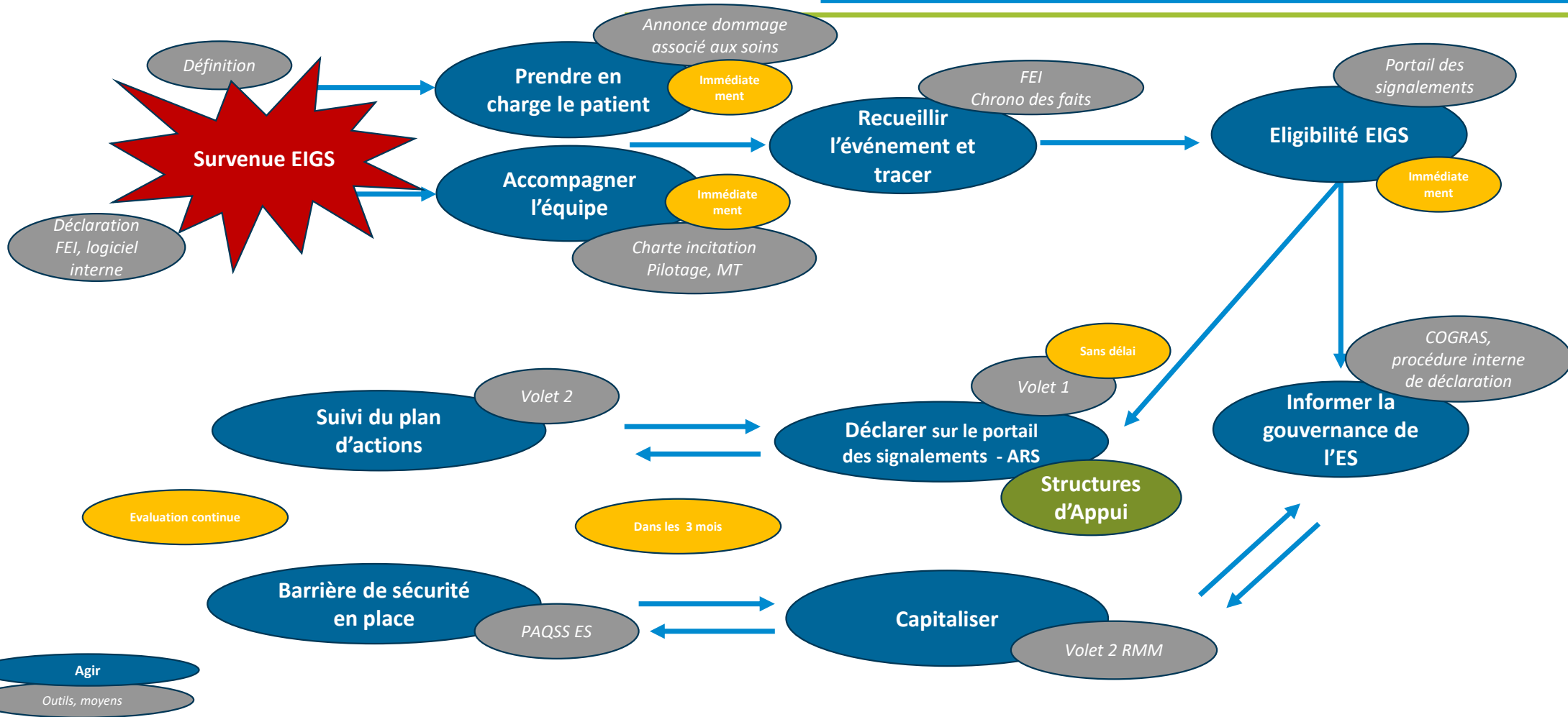


Répartition par conséquences constatées
(base totale – ARS HDF)



LA DECLARATION DES SIGNALEMENTS

LE CIRCUIT DE LA DÉCLARATION



Accompagner
l'équipe

Immédiatement

Pilotage, médecine
du travail

- La survenue d'un EIGS a un impact émotionnel sur les équipes
- Les équipes ont besoin d'un soutien
- Comment les aider ?
 - Identifier toutes les personnes
 - Organiser la continuité des soins
 - Débriefeur de suite
 - Rester bienveillant
 - Proposer une aide dans le temps (dispositif interne comme la médecine du travail, pilotage, ...)

ACCOMPAGNER L'ÉQUIPE

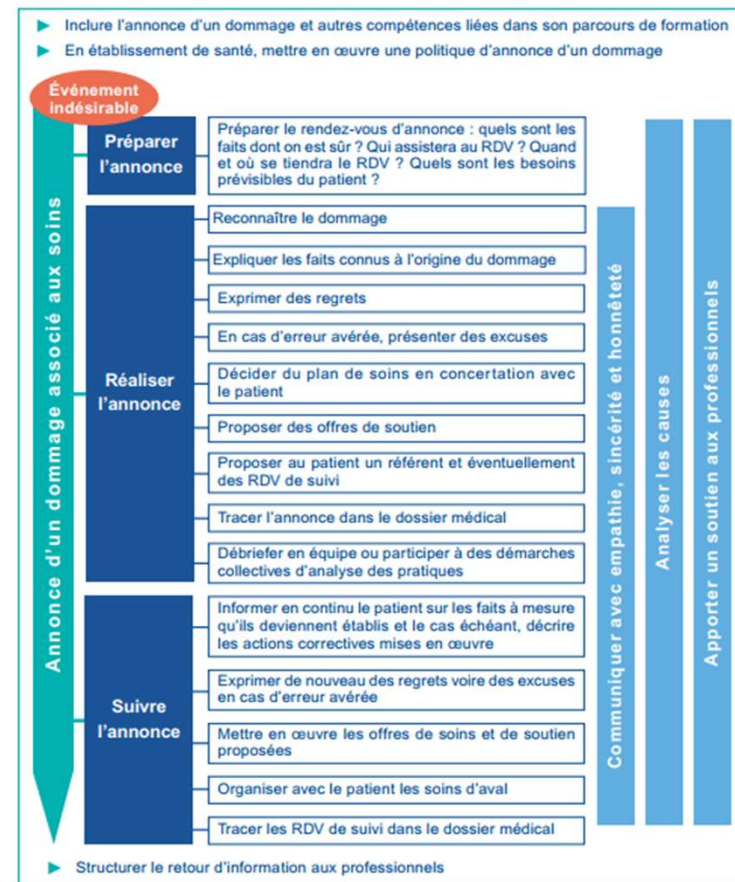
Les recommandations de bonnes pratiques (modèle de S. Scott, 2010)



COMMUNIQUER AU PATIENT

LES TROIS TEMPS DE L'ANNONCE

- L'annonce d'un dommage s'inscrit dans une démarche de gestion des risques, qui comprend le signalement des événements indésirables, l'investigation systématique des causes, la mise en œuvre d'actions correctives lorsque des défaillances ont été révélées et le suivi de ces actions correctives. Pour réussir cela, il est indispensable d'instaurer une culture de sécurité, elle-même bâtie notamment sur une vision pédagogique et non punitive de l'erreur², une communication entre professionnels fondée sur la confiance et la transparence, etc.



- Annonce d'un dommage associé aux soins
- Communiquer sur les dispositifs mis en place : CDU, conciliation, médiateur médical / paramédical, entretien avec le patient post-annonce

Se faire confiance

La sécurité de nos activités doit être notre préoccupation première et permanente.

Le développement d'un établissement qui inspire confiance à ses patients, se fonde sur l'expérience tirée, jour après jour, des événements indésirables, pouvant affecter la sécurité.

Une des priorités est d'améliorer la visibilité sur les événements indésirables, afin d'apporter les mesures correctives lorsqu'elles s'avèrent nécessaires.

Il est de la responsabilité de chacun, de déclarer spontanément et sans délai, toute information sur des événements de cette nature. Un manquement à cette règle peut compromettre l'ensemble de la démarche de prévention. Dans ce cadre, des réunions d'analyse multidisciplinaire d'événements indésirables sont mis en œuvre pour analyser les événements au plus près du terrain. Cette démarche s'inscrit dans la démarche qualité et gestion des risques conduite par l'établissement.

Pour favoriser ce retour d'expérience, je m'engage à ce que l'établissement..... n'entame pas de procédure disciplinaire à l'encontre d'une personne qui aura spontanément et sans délai, révélé un dysfonctionnement dans lequel il est impliqué, et dont l'établissement n'aurait pas eu connaissance autrement. Toutefois, ce principe ne peut s'appliquer en cas de manquement délibéré ou répété aux règles de sécurité. J'insiste pour que chacun, quelque que soit sa fonction dans l'établissement, s'implique dans cette logique qui contribue à notre recherche permanente du plus haut niveau de sécurité de notre activité

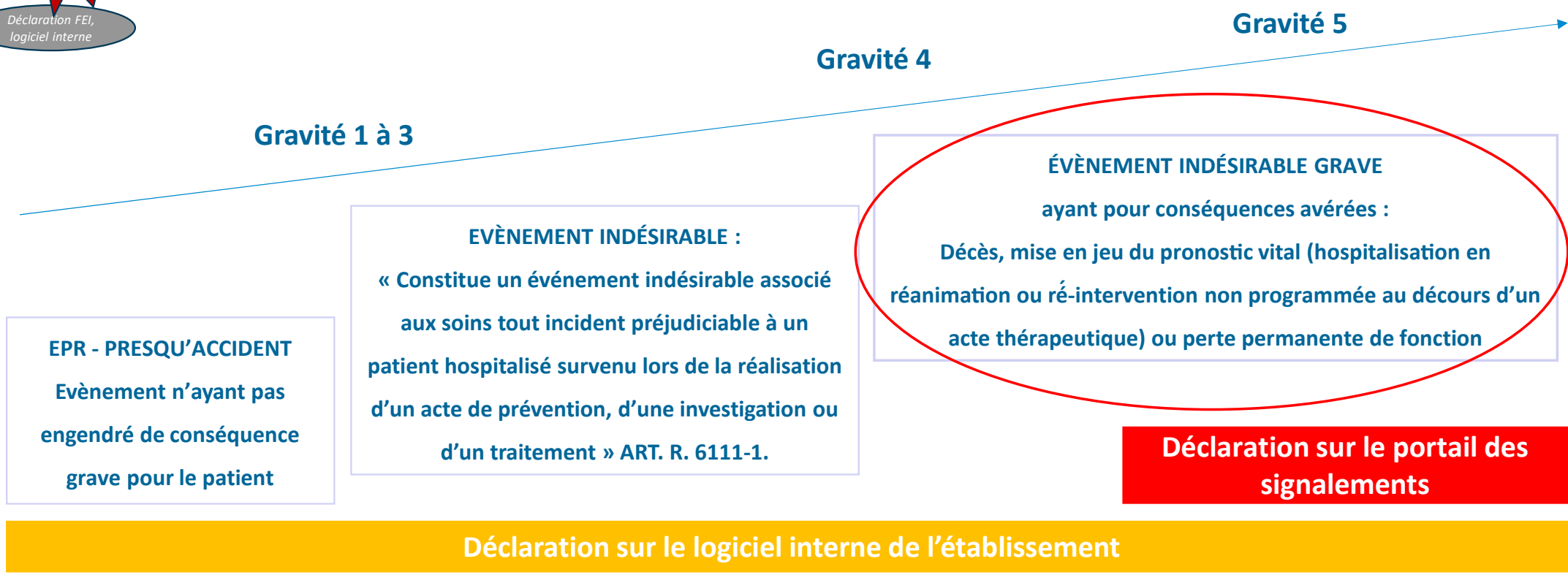
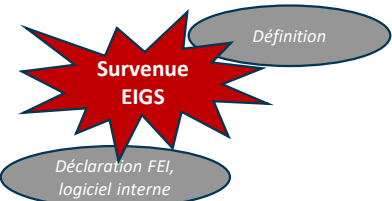
Date

Le Directeur de l'ES

Le Président de CME ou Médecin Responsable

Extrait Charte incitation à la déclaration Source : HAS (nov. 2011)

UN PEU DE TERMINOLOGIE SUR LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES LIÉS AUX SOINS



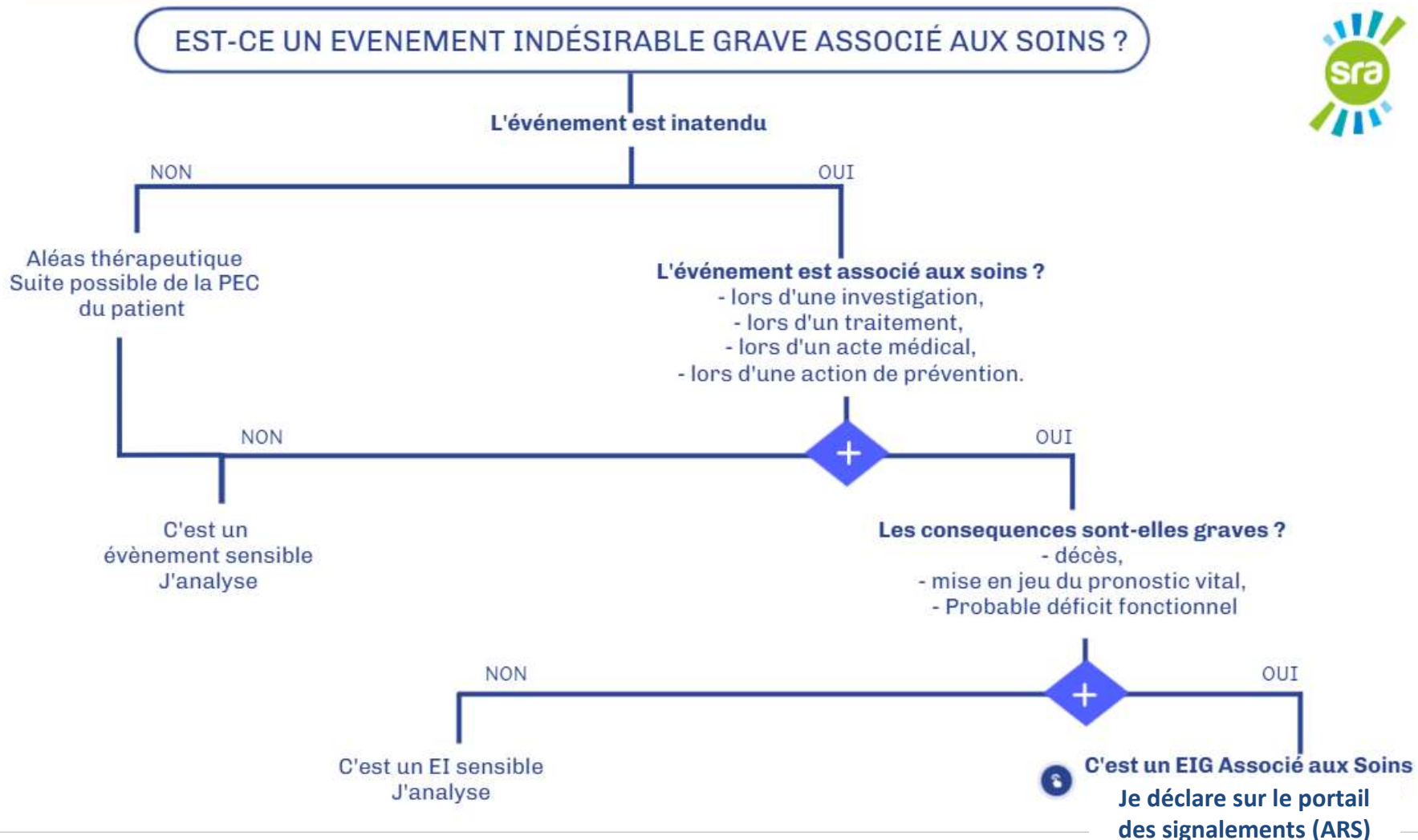
TEST DE RECEVABILITE : ELIGIBILITE D'UN EIGS ?



Eligibilité EIGS

Portail des signalements

Immédiatement



EXEMPLES D'EIGS

Les conséquences sont-elles graves ?

- décès,
- mise en jeu du pronostic vital,
- Probable déficit fonctionnel

Une chute de patient dans un service de médecine suivi d'une prise en charge au bloc opératoire entraînant un déficit fonctionnel (post hospitalisation)

Un surdosage en morphine causé par une erreur de programmation du débit du pousse seringue électrique. Pronostic vital engagé

L'oubli d'un textile lors d'un acte chirurgical avec probable déficit.

Une erreur de délivrance d'un médicament suite à un défaut de vérification de l'identité du patient. Patient décédé.

Un décès sur un retard de prise en charge post opératoire qui se complique

EXEMPLES DE NON-EIGS



Les conséquences sont-elles graves ?

- mise en jeu du pronostic vital,
- Probable déficit fonctionnel

Aléas thérapeutique : une prise en charge effectuée correctement mais qui n'a pas eu les résultats escomptés (L. 1142-1 II du Code de la santé publique)

Contrôle de l'identité patient uniquement sur le nom marital sans conséquence sur l'administration de ses médicaments

Mise au lit du patient dans une autre chambre

Retard d'antibiothérapie lié à un défaut du temps de pause de la check list au bloc opératoire (sans conséquence)

Erreur de préparation d'un médicament et arrêté juste avant l'administration

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (1)

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet 1

The screenshot shows the homepage of the national reporting portal. At the top left is the logo of the Ministry of Health and Prevention. The main heading is 'Portail de signalement des événements sanitaires indésirables'. Below this is a large banner with the text 'Signaler un risque pour la santé publique' and 'Agir pour sa santé et celle des autres'. A prominent blue button in the center of the banner says 'Signaler un événement indésirable >'. Below the banner are three light blue boxes: 'EN CAS D'URGENCE Appellez le 15', 'EN CAS D'INTOXICATION Contactez le centre antipoison le plus proche. ⓘ', and 'Vous souhaitez porter une réclamation sur la qualité d'un soin ou d'une prise en charge ? Cliquez ici ⓘ pour plus d'informations.'.

Cliquer sur «Signaler un événement indésirable » sur la page d'accueil

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (2)

Déclarer sur le portail des signalements - ARS

Volet 1

The screenshot shows the 'Portail de signalement des événements sanitaires indésirables' (National Reporting Portal for Undesirable Health Events). At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION'. The main heading is 'Signaler un événement sanitaire indésirable'. Below this, a message states: 'Merci de prendre le temps d'effectuer un signalement. Vous recevrez un email de confirmation à la fin.' There are three selection boxes: 'Je suis un particulier' (I am a private individual), 'Je suis un professionnel de santé' (I am a health professional), and 'Je suis un autre professionnel' (I am another professional). The 'Je suis un professionnel de santé' box is highlighted in light blue. At the bottom, a note says: 'Si vous avez des difficultés à identifier votre profil, cliquez sur "Je suis un particulier".' A 'Se connecter' link is visible in the top right corner.

Possibilité pour les professionnels de santé de créer un compte pour déclarer (carte CPS ou application e-CPS)

Professionnel exerçant au sein d'une structure (ES et ESMS) ou professionnels de santé libéraux

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (3)

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet 1

Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

Les vigilances les plus signalées

- Événement indésirable associé à des soins
- Événement sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation
- Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue
- Cybersécurité
- Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Addictovigilance
- AMP vigilance
- Biovigilance
- Défaut de qualité d'un médicament
- Défaut de qualité d'un équipement de protection individuelle Covid-19
- Erreur médicamenteuse sans effet
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - analyse des causes - 2ème partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Hémovigilance
- Infection associée aux soins (IAS)
- Matérovigilance
- Pharmacovigilance (dont vaccin contre la Covid-19)
- Pharmacovigilance vétérinaire
- Radiovigilance
- Réactovigilance

Précédent Suivant

1- famille «Événement Indésirable associé à des soins »

2- sous famille «Événements Indésirables graves associés à des soins (EIGS) (1ère partie - « déclaration »)

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (4)

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet 1

Votre signalement concerne un EIGS volet 1 (déclaration)

Votre signalement concerne un EIGS volet 1 (Déclaration)

Le volet 2 ne doit pas être sélectionné en même temps que le volet 1, sinon cela entraîne l'échec de la transmission du volet 2 à son destinataire.

En cas d'urgence, nous vous invitons à doubler la déclaration d'un appel à l'ARS

Tous les renseignements fournis seront traités dans le respect de la confidentialité des données à caractère personnel, du secret médical et professionnel. Vos données personnelles sont protégées selon la législation en vigueur Hébergement (HDS) et transmission sécurisés.

Cliquez sur Commencer pour saisir votre signalement. Si vous souhaitez d'abord visualiser le formulaire, cliquez sur Modèle du formulaire

Précédent

Modèle du formulaire

Commencer

Cliquer sur « commencer »
pour démarrer la saisie

« modèle de formulaire »
permet de pré visualiser un
formulaire vierge au format
PDF

Signaler un événement sanitaire indésirable

En cochant cette case, je reconnais avoir lu et accepté les [Conditions Générales d'Utilisation](#).

Pour continuer, veuillez saisir les caractères ci-contre (la saisie n'est pas sensible à la casse). Si vous n'arrivez pas à les lire, vous pouvez en afficher d'autres en cliquant sur le bouton de rafraîchissement ou les écouter en cliquant sur l'icône du haut-parleur.

Hmxywau

Entrez les caractères

←



Valider

Saisir le code de sécurité
requis pour démarrer la saisie
des données (système
Captcha)

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (5)

Déclarer sur le portail des signalements - ARS

Volet 1

Signaler un événement sanitaire indésirable

Tous les champs marqués d'un astérisque (*) sont obligatoires

- Informations sur le déclarant *
- Informations sur le patient / résident exposé à l'EIGS *
- Circonstances de l'évènement *
- Les autres conséquences constatées au moment de la déclaration *
- Mesures immédiates prises pour le patient/résident *
- Mesures immédiates prises pour les proches *
- Autres mesures *
- Organisation pour réaliser l'analyse de l'EIGS *

Précédent Suivant

Saisir les informations relatives au patient/résident exposé en suivant le déroulé du formulaire (menu dépliant/famille)

1. Informations déclarant
2. Information sur le patient/ résident exposé
3. Circonstances de l'évènement /conséquences pour le patient/résident
4. Autres conséquences
5. Mesures immédiates entreprises
6. Autres mesures
7. Analyse de l'EIGS

Mesures immédiates prises pour les proches

EN COURS

Une information sur le dommage associé au soin a-t-elle été délivrée aux proches ? *

Oui Non Ne sais pas Sans objet

Valider les données

Valider les données de chaque famille après saisie des champs obligatoires avant de passer à la famille suivante

EN COURS

Statut affiché tant que la saisie n'est pas correctement remplie

COMPLÉTÉ

Statut affiché dès que la saisie est exhaustive pour chaque famille

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (6)

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet 1

Récapitulatif

Informations sur le déclarant

Catégorie déclarant
Etablissement de santé
Qualité déclarant
Représentant de la structure dans laquelle a été constaté l'EIGS
Veuillez préciser votre catégorie professionnelle
Autre
Nom
Prénom
Téléphone
0320212223
Adresse électronique
Nom de l'établissement, de la structure ou du service d'exercice
CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE LILLE (Lille - 59037)
N° FINESS géographique de l'établissement
590000105

Prise en charge de votre signalement par :

ARS Hauts-de-France
556 avenue Willy Brandt
59777 - EURAILLIE
+33362727777

Précédent

Suivant

Vérifier l'ensemble de la saisie avant soumission
famille par famille

Valider l'ARS de destination en charge de la
réception de l'EIGS

Merci pour votre signalement

Télécharger le signalement (PDF 16ko)

Nous vous avons envoyé un accusé de réception à l'adresse : rimed.ezzouaoui@ars.sante.fr
IMPORTANT ! Si vous voulez conserver une copie de votre signalement, vous devez le télécharger en cliquant sur le bouton ci-dessus.

↳ Votre signalement a été envoyé à :
ARS Hauts-de-France
Contact : +33362727777

→ Prochaine étape
Un professionnel de santé va traiter et analyser votre
signalement.

Retour à l'accueil

Validation de l'envoi du signalement à l'ARS. Il est
possible de télécharger le formulaire EIGS en
cliquant sur « télécharger le signalement »

PORTAIL NATIONAL DES SIGNALEMENTS (7)

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet 1

mar. 13/06/2023 14:25

noreply@signalement.social-sante.gouv.fr
[Signalement santé] : Signalement de EIGS_VOLET1 n° 20230613120002460

À EZZOUAOUI, Rimed (ARS-HDF)

Cliquez ici pour télécharger des images. Pour protéger la confidentialité, Outlook a empêché le téléchargement automatique de certaines images dans ce message.

Ce message a été généré automatiquement, nous vous remercions de ne pas y répondre.

Nous vous remercions de votre démarche de signalement d'un évènement sanitaire indésirable.

Votre signalement a bien été enregistré :

- Type(s) : EIGS_VOLET1
- Date de validation : 13/06/2023 14:24:57
- Référence : 20230613120002460

Conservez cette référence, qui pourra être utile si vous souhaitez contacter le destinataire de votre signalement.

Il a été transmis à la structure en charge de son traitement :

ARS Hauts-de-France
556 avenue Willy Brandt
59777 - EURALILLE

Pour la contacter :

- Par mail :
- Par téléphone : +33362727777

Veuillez conserver le code suivant :
312FD6C975162F3B36BB7505BC2FD2C95B825678A482C0EA926B7BB2C2B7AA73

Si vous avez besoin de compléter ultérieurement votre signalement, merci de contacter directement cette structure en rappelant le numéro de référence.

Ministère chargé de la Santé

Sur la boîte email indiquée lors de la saisie de l'EIGS,
un Accusé de Réception est reçu indiquant les
informations permettant le suivi de la déclaration:

Références PSIG
Type de déclaration
Date et heure de validation
Coordonnées du lieu de traitement (ARS)

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 1 : DÉCLARATION

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet 1

Sans délai

VOLET 1 : DÉCLARATION

1-Informations sur le déclarant	
Catégorie du déclarant	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement de santé Etablissement médico-social Professionnel de santé
Qualité déclarant	<ul style="list-style-type: none"> Professionnel de santé médical Professionnel de santé paramédical Représentant de la structure dans laquelle a été constaté l'EIGS Autre profession
Veillez préciser votre catégorie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Aide-soignant, Chirurgien-dentiste, Infirmier, Kinésithérapeute, Médecin, Pharmacien, Sage-femme, Autre
Nom du déclarant	
Prénom du déclarant	
Adresse mail	
Téléphone	
Nom de l'établissement, de la structure ou du service d'exercice	<i>Moteur de recherche (fichier FINESS) : libellé exact ou code postal</i>
Finess :	<i>FINESS géographique ou liste de choix</i>
2-Information sur le patient/résident exposé à l'EIGS	
Quel est le nombre de patients ou de résidents concernés par l'évènement ?	
Sexe	<ul style="list-style-type: none"> M F <p>En cas de grossesse, veuillez préciser quand est survenu l'EIGS en semaines d'aménorrhée (SA)</p>
Age (par tranche d'âge)	

La déclaration est à effectuer sur le portail de signalement sans délais

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 1 : DÉCLARATION



VOLET 1 : DÉCLARATION

3-Les circonstances de l'évènement	
Date de constat non connue	
Date de constat de l'évènement	
Lieu de constat de l'évènement	
Le lieu de constat est-il différent du lieu de survenue de l'évènement ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non
Département de survenue de l'évènement	
Qu'avez-vous constaté ? (description détaillée, précise, factuelle et chronologique de l'EIGS)	<p><i>Décrire les faits qui sont survenus de façon chronologique en mettant en évidence les acteurs, les lieux, les matériels, les informations, les pratiques impliqués</i></p> <p>→ <i>décrire toutes les informations utiles à l'analyse de l'évènement</i></p>
Quelles sont les conséquences constatées pour la personne exposée ?	<ul style="list-style-type: none"> Décès Mise en jeu du pronostic vital Probable déficit fonctionnel permanent
Quel est le diagnostic principal de prise en charge du patient avant la survenue de l'EIGS ?	
Quel est l'acte de soin impliqué dans l'évènement ?	
Quelles sont vos premières hypothèses de causes de survenue de cet évènement ?	
4-Les autres conséquences constatées au moment de la déclaration	
A votre connaissance, l'évènement a-t-il eu également des conséquences pour le personnel ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Non concerné <ul style="list-style-type: none"> Si oui, précisez
A votre connaissance, l'évènement a-t-il eu également des conséquences pour la structure ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Non concerné <ul style="list-style-type: none"> Si oui, précisez
A votre connaissance, l'évènement a-t-il eu d'autres conséquences ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Non concerné <ul style="list-style-type: none"> Si oui, précisez

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 1 : DÉCLARATION

Volet
1

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Sans délai

VOLET 1 : DÉCLARATION

5- Mesures immédiates prises pour le patient/résident	
Des mesures immédiates ont-elles été prises pour le patient/résident ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non
Si « oui » veuillez indiquer si les mesures prises concernent ?	<ul style="list-style-type: none"> Les soins L'organisation Les matériels Autres mesures Détailler les mesures prises
Une information sur le dommage associé au soin a-t-elle été délivrée au patient/résident ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Ne sait pas
6-Mesures immédiates prises pour les proches	
Une information sur le dommage associé au soin a-t-elle été délivrée aux proches ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Ne sait pas, Sans objet
7-Autres mesures	
Y a-t-il déjà eu une réunion entre l'équipe soignante concernée et l'équipe de direction ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Sans objet
Y a-t-il déjà eu des mesures prises pour le soutien du personnel ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Sans objet
Une information a-t-elle été communiquée ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, Sans objet <ul style="list-style-type: none"> Si oui, à qui ? <ul style="list-style-type: none"> à d'autres agences sanitaires à d'autres administrations à l'autorité de police à l'autorité judiciaire
Pensez-vous que l'évènement soit maîtrisé ?	<ul style="list-style-type: none"> Oui, Non, en cours

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 1 : DÉCLARATION

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet
1

Sans délai

VOLET 1 : DÉCLARATION

8-Organisation pour réaliser l'analyse de l'EIGS	
Décrivez comment vous allez vous organiser pour réaliser l'analyse approfondie de l'EIGS	
Avez-vous, en interne, les ressources et la compétence nécessaires à l'analyse approfondie de cet évènement ?	<ul style="list-style-type: none">Oui, Non
Souhaitez-vous l'appui d'une expertise externe pour réaliser l'analyse approfondie de l'EIGS ?	<ul style="list-style-type: none">Oui, Non

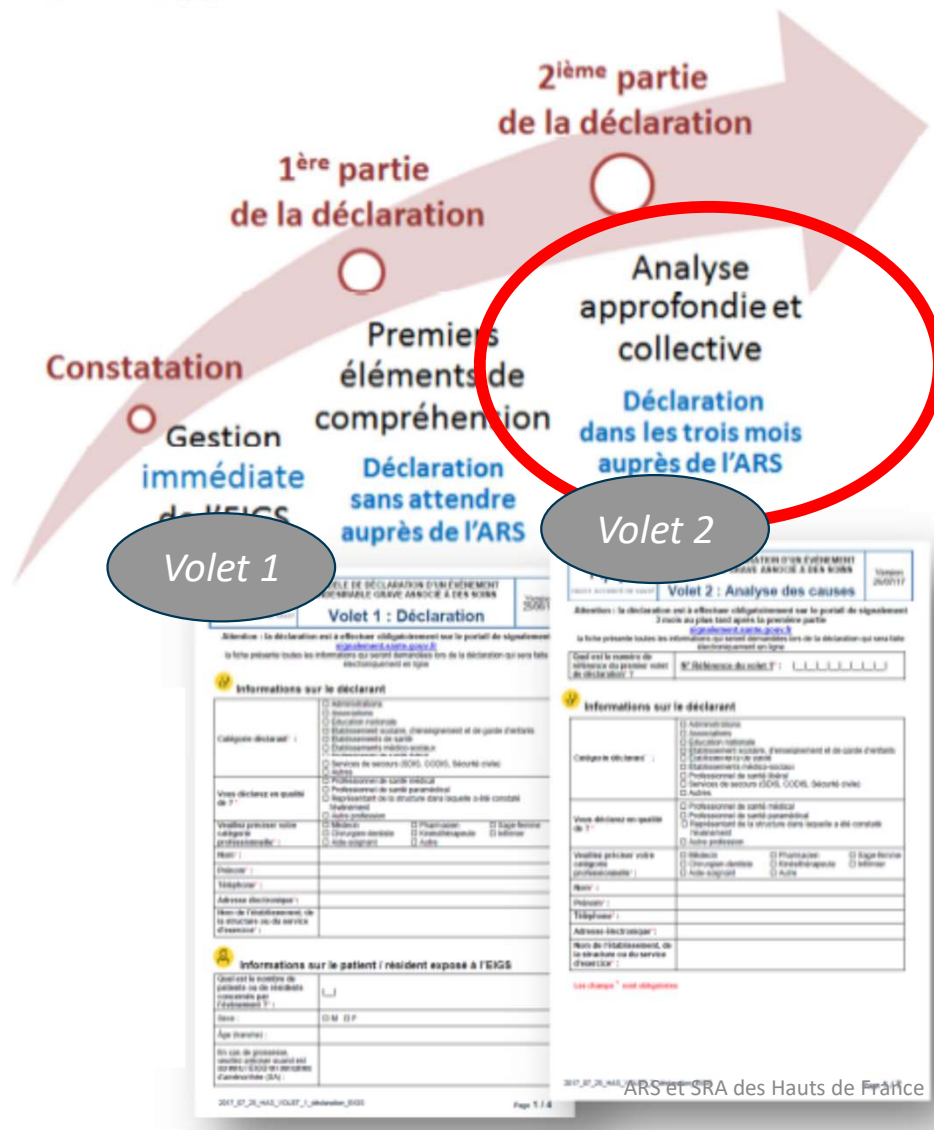
ANALYSE ET PLAN D'ACTIONS

Capitaliser

Volet 2
RMM

Volet 1

Volet 2



Information
neutre et
transparente

- Volet 1
Déclaration succincte
Mesures immédiates
- Volet 2
Analyse approfondie
Plan d'actions

Délai entre les deux :
3 mois

Informez l'équipe et la
gouvernance du suivi du
dossier

ANALYSE SYSTEMIQUE DES CAUSES « SOUCHES PROFONDES – RACINES » - MÉTHODE ALARM

Capitaliser

Volet 2
RMM

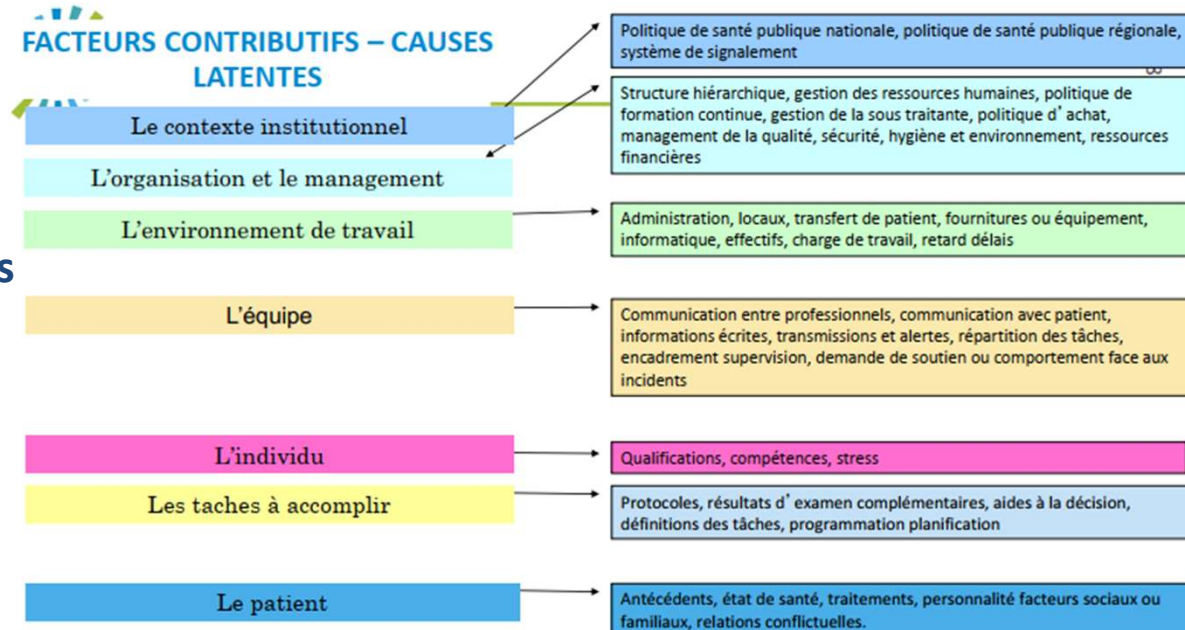
Identifier les facteurs liés...

- Patient
- Tâches à accomplir
- Individus
- Equipe
- Environnement de travail
- Organisation Management
- Contexte institutionnel

Méthode recommandée par la HAS

- Pluridisciplinaire
- Acteurs impliqués dans l'EI
- Collecter les barrières d'atténuation
- Ne pas oublier d'inviter les fonctions supports (interfaces)
- Bienveillance
- Suivre la méthode pas à pas
- Factuels, les faits rien que les faits

FACTEURS CONTRIBUTIFS – CAUSES LATENTES



LES 5 PRINCIPES DU RETEX

Capitaliser

Volet 2
RMM

1. Partager une vision globale de l'événement
2. Renforcer les liens entre les partenaires et les fonctions supports
3. Repérer les points positifs et les capitaliser
4. Identifier les points négatifs et proposer les axes d'amélioration
5. Reconnaître le travail de chacun et faciliter la résilience
6. Exclure une analyse type « judiciaire »

Signaler un événement sanitaire indésirable

Vous souhaitez être guidé pour identifier la vigilance concernée (sinon cochez une case ci-dessous)

Si la vigilance relative à votre signalement n'apparaît pas dans la liste ci-dessous, vous pouvez la retrouver en parcourant les autres catégories proposées :

- Les vigilances les plus signalées
- Évènement indésirable associé à des soins** [📄] Effet sanitaire indésirable suspecté d'être lié à des produits de consommation
 - Maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue
 - Cybersécurité
 - Observatoire national des violences en santé (ONVS)

- Addictovigilance
- AMP vigilance
- Biovigilance
- Défaut de qualité d'un médicament
- Défaut de qualité d'un équipement de protection individuelle Covid-19
- Erreur médicamenteuse sans effet
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - déclaration - 1ère partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)
- Événements indésirables graves associés à des soins (EIGS) - analyse des causes - 2ème partie
Le signalement d'un EIGS s'effectue en 2 étapes : le signalement initial (partie 1) suivi 3 mois plus tard d'une analyse des causes (partie 2)

Même circuit pour
le volet 2 - (2ème partie -
« déclaration »)

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet 2

Dans les 3 mois

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

1-Références du volet 1	
Quel est le numéro de référence du premier volet de déclaration ?	<i>Numéro à 17 chiffres, figurant sur le volet 1(ex. AAAAMMJJXXXXXXXX).</i>
2-Informations sur le déclarant	
Catégorie du déclarant	<ul style="list-style-type: none"> Etablissement de santé Etablissement médico-social Professionnel de santé
Qualité déclarant	<ul style="list-style-type: none"> Professionnel de santé médical Professionnel de santé paramédical Représentant de la structure dans laquelle a été constaté l'EIGS Autre profession
Veillez préciser votre catégorie professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> Aide-soignant, Chirurgien-dentiste, Infirmier, Kinésithérapeute, Médecin, Pharmacien, Sage-femme, Autre
Nom du déclarant	
Prénom du déclarant	
Adresse mail	
Téléphone	
Nom de l'établissement, de la structure ou du service d'exercice	<i>Moteur de recherche (fichier FINESS) : libellé exact, code postal</i>
Finess :	<i>FINESS géographique ou liste de choix</i>

La déclaration est à effectuer obligatoirement sur le portail de signalement 3 mois au plus tard après le volet 1.

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

3-Lieu de survenue de l'évènement	
Département de survenue de l'évènement	
Lieu de survenue de l'évènement	<ul style="list-style-type: none"> • Etablissement de santé public • Etablissement de santé privé à but lucratif • Etablissement de santé privé à but non lucratif ou d'intérêt collectif (ESPIC) • Etablissement ou service médico-social pour personnes âgées • Etablissement ou service médico-social pour adultes handicapés • Etablissement ou service médico-social pour enfants handicapés • En ville (cabinet de ville, centre de soins, maison de santé pluridisciplinaire) • Domicile du patient • Autre (préciser)
Préciser l'activité concernée en établissement de santé ou la structure de soins de ville concernée	<ul style="list-style-type: none"> • Médecine • Chirurgie • Obstétrique • Soins de suite et de réadaptation • Soins de longue durée • Psychiatrie • Cancérologie • Hospitalisation à domicile • Plateau technique interventionnel • Cabinet de ville • Centre de soins • Maison de santé pluridisciplinaire • Autre (préciser)

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

4- Informations sur la prise en charge	
Quel est le diagnostic principal de prise en charge avant l'EIGS ?	Si possible CIM10
Avant la survenue de l'EIGS, quelle était la complexité de la situation clinique ¹ du patient ?	<p><i>Niveau de complexité de la prise en charge du patient avant la survenue de l'évènement. La complexité peut être appréciée en fonction : de l'incertitude diagnostique, de la lourdeur des moyens diagnostiques ou thérapeutiques à mettre en œuvre, du caractère inhabituel de la stratégie thérapeutique (par exemple : nombre élevé d'intervenants de disciplines différentes), de la charge de travail dévolue à la planification de l'acte et à la coordination des intervenants, etc.)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Très complexe • Plutôt complexe • Non complexe • Plutôt non complexe • Ne sais pas
Quel était le but de l'acte de soins ?	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic • Thérapeutique • Prévention • Esthétique • Non concerné
La prise en charge était-elle programmée ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, Non, Non concerné
Quel était le degré d'urgence de la prise en charge avant la survenue de l'évènement ?	<p><i>Définir l'urgence de l'acte avant la survenue de l'évènement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Non urgent • Urgence relative (<i>acte pouvant être reporté de quelques jours</i>) • Urgence différée (<i>acte pouvant être reporté de quelques heures</i>) • Urgence immédiate (<i>acte devant être réalisé sans délai</i>) • Non concerné
Renseignez le code CCAM de l'acte médical réalisé :	
Précisez, le cas échéant, si une technique innovante a-telle été utilisée ? (pratique, matériel, clinique, informatique, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, Non, Non concerné <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, précisez :
Précisez durant quelles périodes particulières l'évènement s'est déroulé ?	<ul style="list-style-type: none"> • Nuit Jour férié Week-end Heure de changement d'équipe Aucune Autre

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

5-Les causes immédiates et les causes profondes (facteurs favorisants)	
Avez-vous identifié une ou des causes immédiates à l'événement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, préciser lesquelles
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés au patient / résident ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Antécédents ▪ Etat de santé (pathologies, co-morbidités) Traitements ▪ Personnalité, facteurs sociaux ou familiaux Relations conflictuelles ▪ Autres • Explicitez votre choix :
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés aux tâches à accomplir ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui , Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Protocoles (indisponibles, non adaptés ou non utilisés) ▪ Résultats d'examens complémentaires (non disponibles ou non pertinents) ▪ Aides à la décision (équipements spécifiques, algorithmes décisionnels, logiciels, recommandations) ▪ Définition des tâches ▪ Programmation, planification ▪ Autres • Explicitez votre choix :

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

<i>5-Les causes immédiates et les causes profondes (facteurs favorisants) suites</i>	
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés aux professionnels ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, - Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Qualifications, compétences ▪ Facteurs de stress physique ou psychologique ▪ Autres • Explicitez votre choix :
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'équipe ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Communication entre professionnels Communication vers le patient et ses proches Informations écrites (dossier patient, ...) ▪ Transmissions et alertes ▪ Répartition des tâches ▪ Encadrement, supervision ▪ Demandes de soutien ou comportements face aux incidents ▪ Autre • Explicitez votre choix :
Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'environnement de travail	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Administration ▪ Locaux (fonctionnalité, maintenance, hygiène, etc.) ▪ Déplacements, transferts de patients entre unités ou sites ▪ Fournitures ou équipements (non disponibles, inadaptés ou défectueux) ▪ Informatique (disponibilité, fonctionnement, maintenance) ▪ Effectifs (adaptés en nombre ou en compétences) ▪ Charge de travail, temps de travail ▪ Retards, délais ▪ Autre • Explicitez votre choix :

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

5-Les causes immédiates et les causes profondes (facteurs favorisants) suites	
<p>Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'organisation et au management ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure hiérarchique (organigramme, niveaux décisionnels) ▪ Gestion des ressources humaines, intérim, remplaçant ▪ Politique de formation continue ▪ Gestion de la sous-traitance ▪ Politique d'achat ▪ Management de la qualité, sécurité, hygiène et environnement ▪ Ressources financières ▪ Autre • Explicitez votre choix :
<p>Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés au contexte institutionnel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de santé publique nationale ▪ Politique de santé publique régionale ▪ Systèmes de signalement ▪ Autre • Explicitez votre choix :

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

<i>5-Les causes immédiates et les causes profondes (facteurs favorisants) suites</i>	
<p>Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés à l'organisation et au management ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Structure hiérarchique (organigramme, niveaux décisionnels) ▪ Gestion des ressources humaines, intérim, remplaçant ▪ Politique de formation continue ▪ Gestion de la sous-traitance ▪ Politique d'achat ▪ Management de la qualité, sécurité, hygiène et environnement ▪ Ressources financières ▪ Autre • Explicitez votre choix :
<p>Avez-vous identifié des facteurs favorisants liés au contexte institutionnel ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, Préciser le(s)quel(s) : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Politique de santé publique nationale ▪ Politique de santé publique régionale ▪ Systèmes de signalement ▪ Autre • Explicitez votre choix :

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

6-Barrières de sécurité	
<i>Tout moyen humain, technique ou organisationnel qui permet d'éviter la survenue d'un événement indésirable associé aux soins, de le récupérer quand il survient, ou d'atténuer la gravité de ses conséquences.</i>	
Avez-vous identifié des barrières de sécurité qui ont fonctionné ? (Elles ont limité la gravité de l'évènement)	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, précisez lesquelles <i>Décrire toutes les informations utiles à l'analyse de l'évènement</i>
Avez-vous identifié des barrières de sécurité qui n'ont pas fonctionné ? Elles n'ont donc pas pu empêcher la survenue de l'évènement ou limiter ses conséquences ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non Non applicable <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, précisez lesquelles <i>Décrire toutes les informations utiles à l'analyse de l'évènement</i>
Comment qualifieriez-vous le caractère évitable de cet évènement ?	<ul style="list-style-type: none"> • Inévitable • Probablement inévitable • Évitable • Probablement évitable
7-Mesures prises et envisagées (plan d'actions)	
Des actions ont-elles été mises en œuvre ou vont-elles être mises en œuvre ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui, Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, précisez lesquelles et leurs échéances :
Un suivi des actions est-il prévu ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Si oui, précisez comment :
Des mesures d'accompagnement du patient et/ou de ses proches ont-elles été mises en place ?	<ul style="list-style-type: none"> • Oui Non <ul style="list-style-type: none"> ○ Commentez votre réponse :

DÉCLARER UN EIGS

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

VOLET 2 : ANALYSE DES CAUSES

8-Réalisation de l'analyse	
L'analyse a-t-elle été réalisée collectivement ?	<ul style="list-style-type: none">• Oui, Non<ul style="list-style-type: none">○ Si oui, préciser avec qui (fonctions)
Avec quelle méthode/organisation a été réalisée l'analyse approfondie de l'EIGS ?	<ul style="list-style-type: none">• RMM• CREX• REMED• ALARM• Groupes de pairs• Autre précisez :
Avez-vous bénéficié de l'appui d'une expertise ?	<ul style="list-style-type: none">• Oui Non<ul style="list-style-type: none">○ Si oui, laquelle:<ul style="list-style-type: none">▪ SRA▪ OMEDIT▪ Structure gestion des risques de mon établissement▪ CPIAS▪ Autre précisez :

QUE FAIT L'ARS DANS LE TRAITEMENT D'UN EIGS ?

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

- Analyse et gradue son intervention en fonction des mesures immédiates prises par l'établissement pour garantir la qualité et la sécurité des soins.
- S'assure du respect des droits des usagers et des mesures de soutien aux professionnels.
- Apporte un soutien méthodologique aux établissements en s'appuyant si nécessaire sur la Structure Régionale d'Appui (SRA).
- Informe le ministère de la santé et de la prévention des événements les plus sensibles sur le plan médiatique ou de portée extrarégionale
- Echange avec les structures de vigilance concernées du Réseau REgional de Vigilances et d'Appui (RREVA)
- S'assure de la pertinence de l'analyse et des actions correctives envisagées par l'établissement.
- Transmet les EIGS anonymisés à la HAS.

CRITÈRES DE LECTURE DU VOLET 1

Déclarer sur le
portail des
signalements - ARS

Volet
1

- Délai de déclaration
- L'événement répond à la définition d'un EIGS
- Absence de données nominatives (hors déclarant et le lieu de survenue)
- **La déclaration permet de comprendre l'événement (faits, déroulé) et les premières mesures de maîtrise mises en œuvre (patient, organisation...)**
 - **Décrire toutes les informations utiles à l'analyse de l'évènement**
- Information du patient et/ou ses proches
- Prise en charge des risques psychosociaux des personnels concernés
- Vigilances associées (déclaration de vigilance en parallèle)
- Demande d'appui pour réaliser l'analyse approfondie

CRITÈRES DE LECTURE DU VOLET 2

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

- Dans les 3 mois suivant la déclaration (volet 1)
- **L'analyse de l'EIGS permet d'identifier des causes profondes qui ont contribué à la survenue de l'EIGS et les barrières qui n'ont pas fonctionné**
- Analyse réalisée de façon pluri-professionnelle
- Plan d'actions renseigné (mesures correctives, acteurs concernés, échéancier, suivi) et adapté
- Patient ou le résident et/ou ses proches informés de la mise en place d'un plan d'actions

CRITÈRES DE LECTURE DES VOLETS 1 ET 2

Suivi du plan
d'actions

Volet
2

→ Importance de la complétude des volets :
pour l'ARS et la HAS....

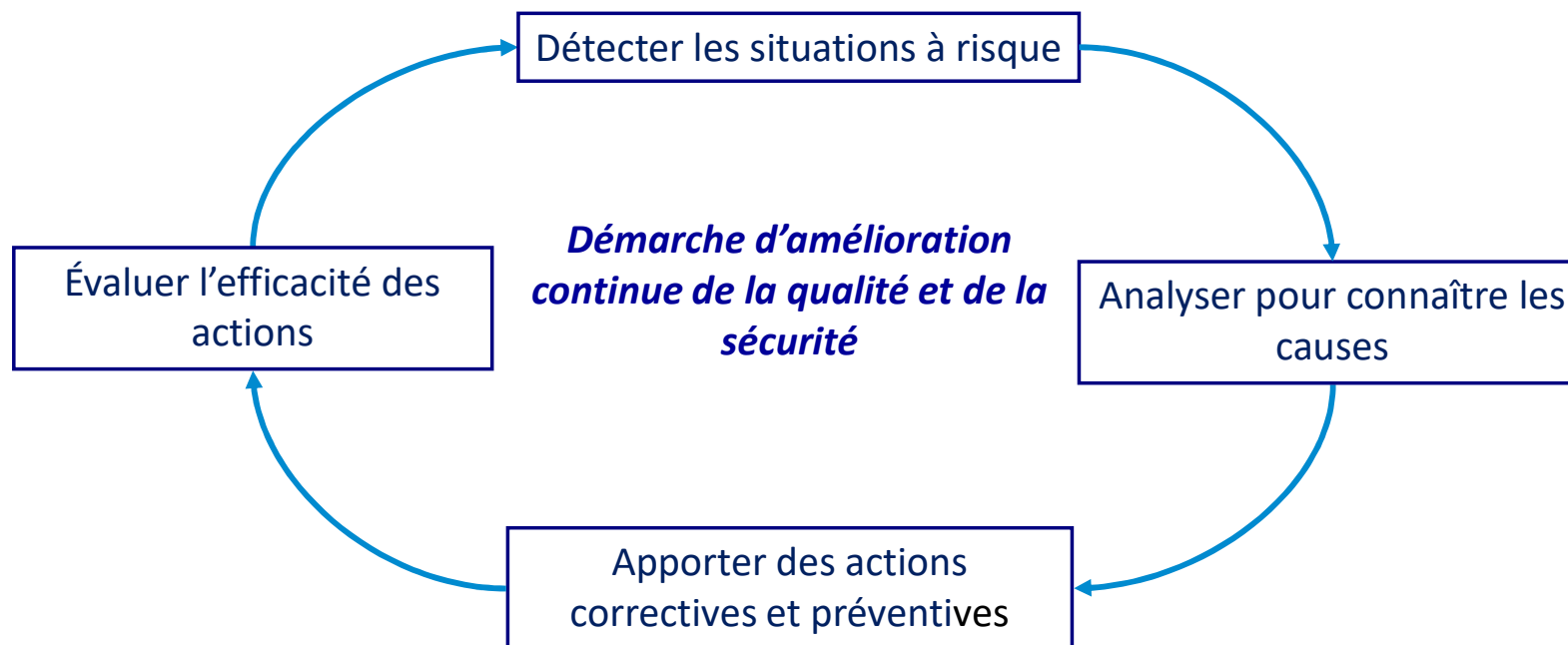
Remplir le volet 1 avec le plus de détails
factuels possible pour que l'ARS puisse
analyser les événements. Sinon l'ARS risque de
vous solliciter pour avoir plus de détails (voire
re-saisir le volet).

Transmettre via le volet 2, la méthodologie et
le plan d'actions envisagés dans le délai
réglementaire de 3 mois et ne pas oublier de
préciser le calendrier des actions.

Si oui, précisez	Retard dans l'information par l'IDE de l'erreur médicamenteuse (évaluée à 30mn) Procédure d'identito-vigilance
Comment qualifieriez-vous le caractère évitable de cet événement ?	Probablement évitable
Barrière de sécurité : Tout moyen humain, technique ou organisationnel qui permet d'éviter la survenue d'un événement indésirable associé aux soins, de le récupérer quand il survient, ou d'atténuer la gravité de ses conséquences.	
Mesures prises et envisagées (plan d'action)	
Des actions ont-elles été mises en œuvre ou vont-elles être mises en œuvre ?	Oui
Si oui, précisez lesquelles et leurs échéances	Rappel des principes relatifs au circuit du médicament et notamment de la procédure de distribution en chambre des traitements médicamenteux – Immédiatement au cours de plusieurs transmissions Renforcement de la Formation à l'identito-vigilance et erreurs médicamenteuses.
Un suivi des actions est-il prévu ?	Oui
Précisez comment	du plan d'action dans le portail qualité Audits
Des mesures d'accompagnement du patient et/ou de ses proches ont-elles été mises en place ?	Oui
Commentez votre réponse	Information du patient et de sa personne de confiance (sa fille) par le Médecin Psychiatre.
Réalisation de l'analyse	
L'analyse a-t-elle été réalisée collectivement ?	Oui
Si oui, précisez avec qui ?	Président de CME, 3 IDEC, IDE concernée, Responsable des Soins
Avec quelle méthode/organisation a été réalisée l'analyse approfondie de l'EIGS ?	ALARM
Avez-vous bénéficié de l'appui d'une expertise ?	Oui
Si oui, laquelle ?	Structure gestion des risques de mon établissement

DÉCLARER ...

Permet d'améliorer la qualité de PEC des patients

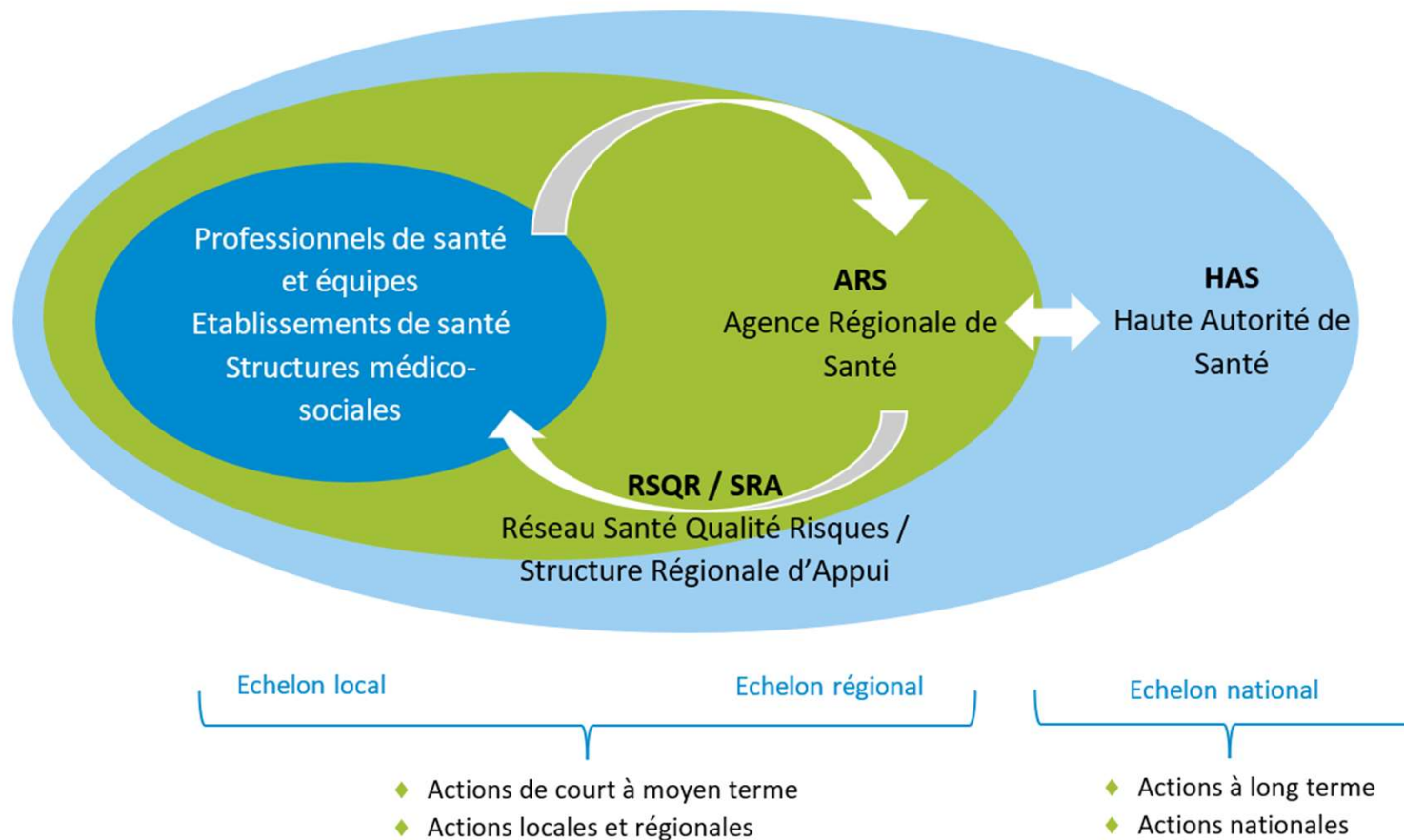


LES STRUCTURES D'APPUI

CIRCUIT SPÉCIFIQUE DES EIGS DÉCLARATION OBLIGATOIRE ARS : RÔLE DE LA SRA

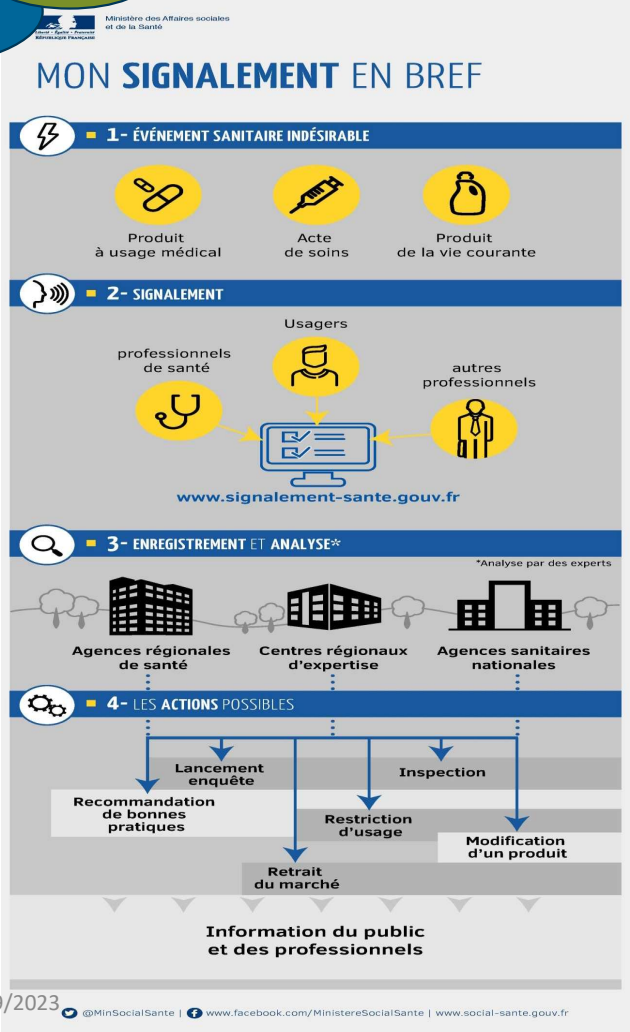
Déclarer sur le portail
des signalements -
ARS

Structures
d'Appui



Déclarer sur le portail des signalements - ARS

Structures d'Appui



DES PARTENAIRES EXPERTS



POUR VOUS AIDER

OUTILS & FORMATIONS DISPONIBLES :

- Outils :

- [Guide de l'analyse des évènements indésirables associés aux soins \(EIAS\) \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr)
- [Amélioration des pratiques et sécurité des soins La sécurité des patients Mettre en œuvre la gestion des risques associés aux soins en établissement de santé Des concepts à la pratique](#)
- KIT genial-ly EIG : <https://view.genial.ly/60ae53e802c81a0de6cf8a5d/presentation-kit-eigs>
- KIT genial-ly Quid des EI : <https://view.genial.ly/61ae3149b86eb10df362723e/interactive-content-le-quoi-la-declaration-des-ei>
- <https://view.genial.ly/63e0f51b87a14a001229b163/interactive-content-est-ce-un-eigas>
- [Appui EIG | Réseau Santé Qualité Risques \(rsqr-hdf.com\)](https://rsqr-hdf.com) : Fiche RETEX région HDF
- [Découvrez les fiches REX et les fiches REFLEXE des Structures Régionales d'Appui. \(forap.fr\)](https://forap.fr)
- [Haute Autorité de Santé - Flash Sécurité Patient \(has-sante.fr\)](https://www.has-sante.fr)
- Règles fonctionnement en gestion des risques – charte d'incitation à la déclaration : <https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2012-04/fiche11.pdf>
- KIT QGdR : [Kit qualité GDR en médico-social | Réseau Santé Qualité Risques \(rsqr-hdf.com\)](https://rsqr-hdf.com)

- Formation :

- ANALYSER COLLECTIVEMENT LES ÉVÈNEMENTS INDÉSIRABLES VIA L'UTILISATION D'OUTILS D'ANALYSE DES CAUSES : ALARM, RMM, CREX, ACCRÉDITATION DES SPÉCIALITÉS À RISQUES

RSQR EST VOTRE STRUCTURE RÉGIONALE D'APPUI (SRA)

Qu'est-ce qu'une SRA ?

Les structures régionales d'appui à la qualité et à la sécurité des patients ont été introduites par le décret du 26 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés à des soins. Elles sont nommées par les agences régionales de santé (ARS) dans chaque région pour une durée de 5 ans. Les missions des SRA s'articulent autour du **soutien méthodologique et de l'apport d'expertise** médicale, technique et scientifique auprès des professionnels de santé de la région, pour **améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients**, tout au long de leur parcours de prise en charge. **RSQR a été nommée SRA par l'ARS des Hauts-de-France le 1er novembre 2018.**

A qui s'adresse la SRA ?

La SRA intervient auprès de tous les professionnels de santé de la région Hauts-de-France, exerçant en secteur sanitaire (hôpitaux, cliniques...), médicosocial (EHPAD, FAM, Foyer de vie...) ou en ville (médecins, infirmiers, laboratoires...)

Dans quels domaines la SRA peut-elle vous accompagner ?

- 1** L'appui à la gestion et à l'analyse des événements indésirables graves associés aux soins (EIGAS)
La SRA peut intervenir pour vous apporter un regard extérieur et/ou une méthode d'analyse lors d'un EIGAS complexe, particulier ou impliquant plusieurs structures. L'intervention de la SRA se fait sur accord de l'établissement déclarant et de l'ARS. **Pour en savoir plus...**
- 2** L'accompagnement des établissements de santé à l'amélioration de la prise en charge des patients notamment au regard du dernier rapport de certification
Les établissements qui le nécessitent peuvent faire appel à la SRA pour les aider à améliorer les points critiques relevés lors de leur dernière visite de certification. Un plan d'accompagnement personnalisé sera proposé par la SRA sur une durée maximale de 8 jours, sur un champ d'action validé par l'ARS et l'établissement. **Pour en savoir plus...**
- 3** La formation et la sensibilisation des professionnels à la culture qualité et à la gestion des risques
Des sessions de formation, financées par l'ARS, sont organisées en région et permettent aux établissements et structures d'inscrire 2 professionnels par session. **Pour en savoir plus...**
- 4** Des temps de rencontre et d'échanges régionaux sur des thématiques d'actualité ou novatrices
Ouvertes à tous, sur inscription, l'objectif des rencontres est de permettre aux professionnels de s'informer, d'échanger et de partager leurs expériences sur des thématiques d'actualité (ARS, certification, identité, veille, travail en équipe, etc.). **Pour en savoir plus...**

Qui intervient lorsqu'on fait appel à la SRA ?

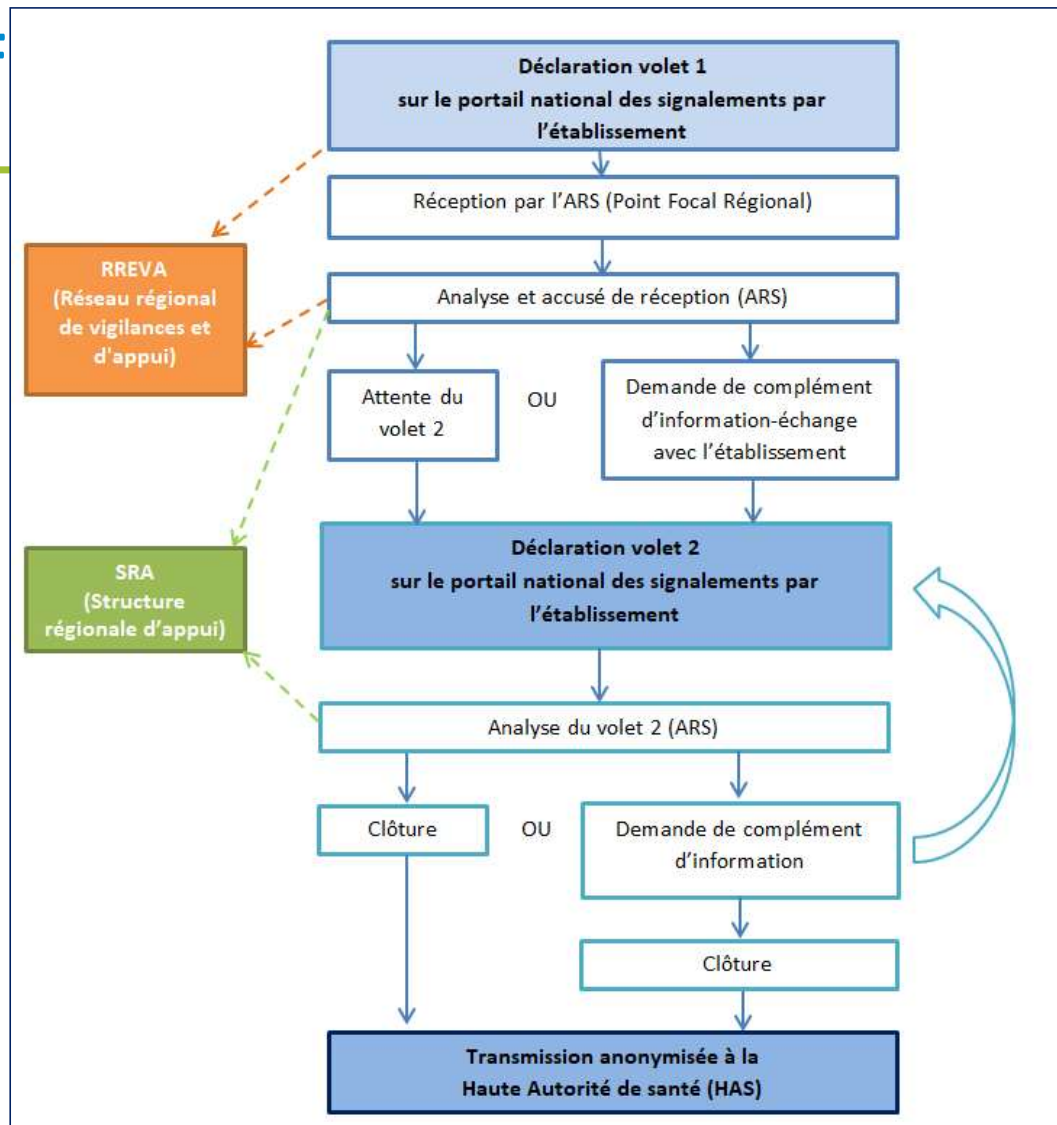
L'équipe pluridisciplinaire du RSQR met à disposition l'ensemble de ses ressources pour vous accompagner de manière adaptée : médecin, cadre de santé, ingénieur qualité, chargé de formation, experts de domaine d'activité...
Tous les intervenants vous garantissent la plus stricte confidentialité lors de leur accompagnement.

Vos contacts

Cédric Corvoisier, responsable RSQR
ccorvoisier@rsqr-hdf.com
03 28 55 90 84
Noëlle Vidal, chargée de mission paramédicale
nvidal@rsqr-hdf.com
03 22 08 82 78

MODIF

Circuit des déclarations d'EIGS ARS Hauts-de-France



REPONSE AUX QUESTIONS

Merci pour votre participation

- ✓ M. Benoit BARBARA – Responsable Point Focal Régional Hauts de France – ars-hdf-signal@ars.sante.fr
- ✓ Mme Hélène BOMY – Chargée de missions qualité sécurité des soins à la DOS – helene.bomy@ars.sante.fr
- ✓ Mme Noëlle VIDAL – Chargée de missions paramédicale – RSQR – SRA Hauts de France – nvidal@rsqr-hdf.com
- ✓ M. Cédric CORVOISIER – Responsable RSQR- SRA Hauts de France – ccorvoisier@rsqr-hdf.com